



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 20 mai 2021**

RAPPORT N° 11/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport-préavis en réponse à la motion Interpartis, intitulée
« Un plan lumière n'est pas un Lux »**

Rapport

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°11/2021 du 8 mars 2021, en réponse à la motion inter-partis intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts », s'est réunie le 29 mars 2021 à 18h05 à la salle du Conseil et était composée de :

| | | | | | |
|----------|-----------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| Monsieur | Serge Ansermet | PS | Monsieur | Ambroise Méan | PLR |
| Monsieur | Tiago Branquino | DA (exc.) | Monsieur | Pascal Molliat | VL |
| Monsieur | Pierre Butty | PS | Monsieur | Clément Tolusso | DA |
| Madame | Sarah Dohr | VL | Monsieur | Colin Wahli | VER |
| Monsieur | Antoine Dormond | VER | Monsieur | Moïn Danai | UDC (prés.-rap.) |
| Monsieur | Vincent Imhof | PLR | | | |

La Municipalité était représentée par Monsieur le municipal Jérôme Christen. Il avait convoqué deux autres personnes, à savoir :

- M. Georges Garanis, chef de la Direction des espaces publics (DEP),
- M. Thierry Spalla, adjoint technique.

Discussion

Position de la Municipalité de Vevey

Le municipal indique que de manière homologue au RP10/2020 la problématique n'est pas récente, et que l'émergence de nouvelles technologies à évolution rapide a permis d'établir une vision globale plutôt qu'au coup-par-coup. Dans ce cadre, M. Spalla a pu œuvrer en définissant un cahier des charges pour ensuite mener un appel d'offre afin d'établir le concept directeur d'éclairage public.

Discussion générale

Un commissaire demande où en est le projet. M. Spalla indique que l'échéance pour le retour des soumissions est le 31 mars 2021.

Un commissaire demande si des retours auraient déjà été reçus ; M. Spalla indique que non.

Un commissaire demande si les projets Candela 1 & 2 seront abandonnés à cause d'un potentiel chevauchement. M. Garanis relève que Candela 1 concerne l'assainissement des luminaires énergivores par des équivalents LED alors que le dossier courant vise plutôt à avoir un concept directeur d'éclairage public qui touche différents aspects (urbanistique, type d'éclairage, etc.) et par conséquent ces dossiers ne sont pas mutuellement exclusifs.

Un commissaire demande s'il serait possible de ne pas s'engager contractuellement avant le 31 juin, pour éviter d'avoir des obligations intangibles passés cette date. Le municipal indique qu'une telle réponse devrait être discutée en Municipalité et que cette dernière souhaite avancer avec ce dossier. Il ajoute que les commissaires peuvent faire des propositions au Conseil communal avant l'échéance, s'ils le désirent, et qu'il ne serait pas idéal de ralentir le traitement des dossiers d'ici la fin de la législature. M. Spalla indique qu'il n'est pas question de signer un chèque en blanc de suite mais plutôt de mettre en concurrence les différents soumissionnaires et d'adjuger le mandat d'études, avec validation de l'investissement pour le projet finalisé via un préavis financier pour le Conseil communal en fin d'année voire début 2022. M. Garanis ajoute qu'actuellement il s'agit de faire confiance aux soumissions des professionnels suivant les éléments du cahier des charges, dans l'optique de mener au mieux l'étude afin de présenter un crédit de travaux l'an prochain.

Conclusions

En conclusion, c'est à **l'unanimité** que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n°11/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse à la motion inter-partis intitulée «Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts»,

décide

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion inter-partis intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts ».

Vevey, le 7 mai 2021

Au nom de la commission
Le rapporteur



Moïn Danai